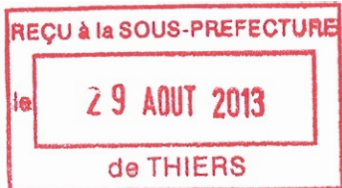


Commune d'Augerolles

PLAN LOCAL D'URBANISME



2 B. ORIENTATIONS AMENAGEMENT

Modification numéro 2

Arrêt du projet :
Délibération du conseil municipal du 26-09-2007

Approbation :
Délibération du conseil municipal du 01-10-2008

Modification 1 :
Délibération du conseil municipal du 22 février 2012

Modification 2 :
Délibération du conseil municipal du 24 juillet 2013

Cachet de la Mairie
et signature du Maire



Orientation n° 3 : îlot situé à la sortie Sud du bourg (Zone AU2) au lieu-dit "Grun du Vert"

Caractéristiques générales

Cet îlot d'une surface de 2,64 hectares est destiné à être urbanisé sous la forme de maisons individuelles.

Il s'agit de créer un secteur résidentiel nouveau afin de créer une entrée de bourg cohérente à l'Est et à l'Ouest et de recoudre le tissu urbain entre le Nord et le Sud.

Caractéristiques attendues pour le réseau viaire

Une voie nouvelle au centre de cette zone AU est créée. La longueur de cette voirie est estimée à 330 mètres environ. Cette voie permettra desservir les futures habitations en évitant un accès direct sur la Route Départementale.

Forme urbaine et programme

L'implantation des nouvelles constructions est laissée libre avec un retrait minimum de 5 mètres aux limites des voies actuelles ou futures comme indiqué dans le règlement du P.L.U..

